Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Juillet 1886 No. 37.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



— LE —

MAGASIN BLEU

426 RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

AU PUBLIC.

Le plus Grand Sacrifice de

HARDES - FAITES

Qui ait encore eu lieu dans Winnipeg.

Venez et examinez

Nos Habillements Noirs, tout laine	$7,75
Nos Habillements tout laine	8.50
Nos Habillements en Tweeds Canadiens de qualité supérieure	12.00
Nos Habillements en Tweeds Anglais de qualité supérieure	11.50
Nos meilleurs Habillements en laine, valant $35.00 pour	20.00

Vous ne serez pas trompés. Venez juger vous-mêmes.

Toutes nos Marchandises sont marquées de leurs prix comme vous pouvez les voir à notre porte.

L'assortiment de Pantalons le plus beau et le meilleur marché qui soit à Winnipeg.

N'oubliez pas l'endroit :

LE MAGASIN BLEU, 426 rue Principale Winnipeg.

3m 1,10,35

ACHETEZ

— VOS —

MARCHANDISES SECHES

— CHEZ —

WM. BELL.

Notre assortiment du printemps est encore préférable à celui des autres années.

Nous avons en mains les Meilleures Marchandises que l'on puisse se procurer.

Ces Marchandises consistent en

ETOFFES A ROBES,
GARNITURES, CACHEMIRES,
MÉRINOS, VELVETEENS,
ARTICLES de FANTAISIE, TWEEDS,
COTONS, INDIENNES,
Etc., Etc.

CHEMISES POUR MESSIEURS et VÊTEMENTS DE DE DESSOUS en Grande Variété.

Wm. BELL,

288 RUE PRINCIPALE, coin de la Rue Graham,

WINNIPEG.

3m 18,2,86

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ

— CHEZ —

Z. ROBERT,

Avenue Provencher, Saint-Boniface.

PROFITEZ DES GRANDS AVANTAGES QUI VOUS SONT ACTUELLEMENT OFFERTS.

Notre Magasin est tellement encombré qu'il nous faut vendre nos Marchandises à tout prix. Venez vous convaincre par vous-mêmes de la vérité de nos assertions.

NOTRE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES EST AU COMPLET.

3 CAISSES de CHAPEAUX pour DAMES viennent d'être reçues. GARNITURES variées.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

EPICERIES DE PREMIER CHOIX.

Z. ROBERT,

Bloc Dubuc, Avenue Provencher, Saint-Boniface.

1 ,86

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,

Avocat.

No. 366, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

6m 18,6,85

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,

WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.

MADAME BLAIS,

MODISTE.

COIN DES RUES TACHÉ ET DUMOULIN, ST. BONIFACE, MAN.

Etoffes à robes en grande variété.

Toute étoffe achetée chez Madame Blais sera taillée gratis, sur demande.

Ouvrages faits à bas prix.

Une visite est sollicitée.

1an 15 4 86.

MADAME HAMMOND!

Modiste Marchande de Toilettes!

A l'honneur d'informer les dames qui demeurent en dehors de la Cité qu'elle a ouvert une AGENCE DE CONFECTION et d'articles de toilette de tout genre. Toutes les commandes seront exécutées avec la plus scrupuleuse attention. TROUSSEAUX DE BAPTÊME ET DE NOCES. UNE SPÉCIALITÉ.

Demandez des circulaires avec des détails complets au numéro 101, Rue King Ouest, Toronto.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.

Boite No. 161, Saint-Boniface.

jno 12 3 85.

Hotel du Canada

RUE LOMBARD,

Près de la Banque des Marchands,

Le seul Hôtel Canadien-français de Première Classe à Winnipeg.

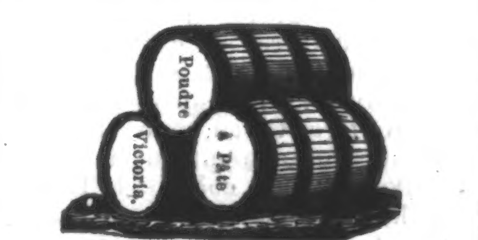
ZÉPHIR LAPORTE, Propriét.

Une belle et grande Cour et Ecurie des plus spacieuses.

Les meilleurs Vins et Cigares de toutes espèces.

Communication par téléphone.

6m 14,1,86



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84

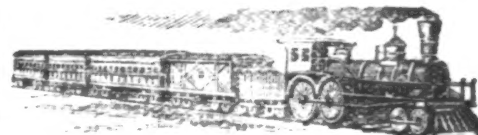
Glace! Glace!

Pendant tout l'été, M. Jean-Baptiste Lauzon qui peut disposer de 100 tonnes de glaces, peut en fournir à toutes les familles de cette ville.

Conditions des plus libérales que l'on peut connaitre en s'adressant à

J.-B. LAUZON,
Boucher.
Avenue Taché Saint-Boniface.

jno.17.6.86.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN

Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché. Boites de 8 et 16 onces ; 20c. et 35c. ; Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,

Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigsre.

1a 18,3, 86

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 225 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE.

AVIS

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne siégera en Cour de Révision, lundi, le treize (13) juillet prochain, à 1 heure p.m., à la salle des Réunions du Conseil à Sainte-Anne, pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le Rôle d'Evaluation pour 1886.

Sainte-Anne, Manitoba, 12 juin 1886.

Par ordre du Conseil,
THÉOPHILE PARÉ,
Greffier.

REPRODUCTIONS

A L'etude.

Source de biens, trésor du sage,
Etude, embellis mes loisirs ;
Donne la force à mon courage,
Un baume à mes chagrins, un charme à mes plaisirs
Par toi tout s'agrandit, s'épure,
Le présent est plus doux et l'avenir plus beau,
Et l'homme, trompant la nature,
Trouve encore une rose au bord de son tombeau.

ED. BOULOGNE.

NOUVELLE.

PAR UN MAUVAIS TEMPS.

Melle Thérèse Lorans, élève du conservatoire, donnait en ce temps-là des leçons de piano. Elle revenait un jour de concert à la salle Pleyel, quand tout-à-coup, elle fut surprise par la pluie dans la rue Richelieu, accident d'autant plus fâcheux qu'elle était en toilette : c'était une de ces belles averses qui balayent si bien la ville de Paris. Trouver une voiture en pareil cas est problème difficile ; le plus sage est de chercher l'abri d'une porte cochère.

Ainsi faisait Melle Lorans, quand elle aperçut l'omnibus de l'Odéon. Adresser au cocher un signal de détresse, s'élancer bravement sur la chaussée, et se préparer à monter dans la voiture de sauvetage, ce fut pour elle l'affaire d'un moment ; mais hélas ! il ne restait plus qu'une place, et plus leste encore un jeune homme était déjà sur le marchepied. Elle eut un air si désappointé, elle regardait si tristement sa robe de soie bleue et son manteau de velour noir que le jeune homme tout attendri se sacrifia pour elle. Par un si mauvais temps et sous une pareille pluie, c'était un dévouement véritable ; on le remercia, on le paya d'un sourire ; puis l'omnibus partit ; et cet homme généreux se disposa à regagner le trottoir ; non sans penser que sa bonne action lui vaudrait peut-être un rhume et lui coûterait certainement un chapeau.

Comme il s'en allait inspectant le pavé pour éviter les fondrières, il vit par terre un bracelet qu'il se hâta de ramasser.

C'est, se dit-il, cette jeune femme qui l'aura laisser tomber ; je le porterai demain à la préfecture.

Il mit le bijou dans sa poche et continua sa route,

Rentré chez lui M. Henri Delmas—il s'appelait ainsi—fit du feu, se sécha, nettoya le bracelet et l'examina plus à loisir. C'était un cercle en or mat, très simple, avec un médaillon semblable. Dans l'intérieur du médaillon, qu'il eut l'indiscrétion d'ouvrir, Henri lut ces mots : A Melle Thérèse Lorans, St. Germain, 20 janvier 185... Où donc ai-je vu ce nom ? se dit-il ; je l'ai certainement déjà rencontré

Mais comme il arrive souvent, quand on poursuit un souvenir, ce souvenir lui échappait ; il se lassa bientôt de courir après lui, enferma le bracelet dans un tiroir, et l'en retira le lendemain matin, pour en aller faire la remise à la préfecture.

L'orage de la veille avait éclairé le ciel, et, bien que l'on fut encore en mars la matinée était charmante ; c'était le premier salut du printemps. Henri, grand ami du soleil, prit le chemin des écoliers ; il marchait sur le boulevard sans se presser, s'arrêtant à quelques magasins, et c'est ainsi qu'il se trouva devant un éditeur de musique :

Voyons un peu, se dit-il, ce qu'on chante en ce moment.

Et comme il regardait les titres des romances et des partitions :

Tiens ! s'écria t-il,—"Les Roses de Mai" valse par Melle Thérèse Lorans. Voilà le mystère expliqué ! Il s'agit maintenant d'avoir son adresse ; on la saura sans doute dans ce magasin.

Melle Lorans, ainsi qu'il l'apprit demeurait rue des St. Pères.

C'est une occasion de passer les ponts et de revoir mon vieux Luxembourg, pensa le jeune homme.

Sur cette réflexion il se dirigea vers le logement indiqué. Dans une maison de modeste apparance, au quatrième, une dame âgée vint lui ouvrir ; peut-être aurait-il préféré un visage plus jeune ? Dans nos meilleures inspirations se glisse toujours un peu d'égoisme, et sans doute il avait compté retrouver plus souriante encore la jeune fille qui la veille lui était apparue sur le marchepied de l'omnibus. Il raconta son histoire et le motif de sa visite.

Monsieur, lui dit la vieille dame: je suis vraiment fâchée de la peine que vous avez prise ; ma fille est sortie, mais elle va rentrer tout à l'heure, et, si vous voulez vous asseoir un instant, elle sera bienheureuse de pouvoir vous remercier elle-même. Henri fut donc introduit dans un salon meublé très simplement, et d'un style passé de mode, agréable pourtant dans sa simplicité, parcequ'il y avait des rideaux blancs, des fleurs sur la cheminée et dans l'arrangement des meubles, un peu de la grâce et de la coquetterie qui trahissait la main d'une jeune femme. On devinait facilement à l'inspection de cette pièce, une de ses existances que la misère n'attriste pas, mais qu'effleure quelquefois la gêne et qui se résume en deux mots : le travail et les, privations. Tandis qu'Henri causait avec Mme Lorans, Melle Thérèse parut au seuil de la porte, elle revenait toute désolée de la Préfecture ; ce bracelet c'était à lui seul presque tout un écrin, c'était le souvenir d'un succès. Aussi, comme Henri fut récompensé ! N'était-il pas deux fois son sauveur ? Hier, il préservait la robe et le chapeau, il rapportait le bracelet aujourd'hui ; cela valait bien un sourire, il eut donc un sourire, il en eut deux, il eut mieux : le plaisir de voir la joie qu'il causait.

L'aventure de la veille fit les frais de la conversation et évitèrent les embarras d'une première visite. Avec le tact d'un homme d'esprit, Henri sut se présenter lui-même et dire un mot de sa famille et de sa position. On voyait aisément qu'il avait de l'éducation ; il était simple, distingué, respectueux. Aussi, quand il demanda la permission de venir quelquefois savoir des nouvelles de ces Dames elle ne lui fut pas refusée.

(A Continuer.)

Le Metier de Journaliste.

Rédiger un journal est une occupation agréable, si vous l'aimez.

S'il contient beaucoup de matière politique, on ne s'y abonnera pas.

Si le caractère en est gros, on trouve qu'il ne contient pas beaucoup de matière à lire.

Si nous publions des rapports télégraphiques, on dit que ce ne sont que des mensonges.

Si nous les omettons, nous n'avons pas d'idée d'entreprise, ou nous les supprimons pour des raisons politiques.

Si nous faisons quelques plaisanteries on dira que nous ne sommes que des étourdis.

Si nous omettons les choses drôles, on dira que nous ne sommes que des fossiles.

Si nous publions un sujet original, on nous damne parce que nous ne donnons pas de bonnes reproductions.

Si nous donnons des reproductions, on nous traîte de paresseux, parce que nous n'écrivons pas plus, et que nous leur donnons ce qu'il ont déjà lu dans d'autres journaux.

Si nous décernons des éloges, nous sommes accusés de partialité.

Si nous ne le faisons pas, on nous taxe d'égoisme.

Si nous insérons un article qui plaît aux dames, les hommes deviennent jaloux et *vice versa*.

Voilà une énumération bien tronquée des ennuis réservés aux gens du métier.

DISTRIBUTION DES PRIX.

ACADÉMIE SAINTE-MARIE.

Nous donnons ci-après le nom de quelques-unes des élèves qui se sont distinguées par les succès qu'elles ont obtenus :

La médaille de bronze présentée par Son Excellence le Gouverneur-Général à l'élève de langue anglaise qui a obtenu le meilleur succès en langue française a été accordée à Melle Isabelle Chevrier.

Médaille d'or pour progrès dans les langues anglaise et française méritée par Melle C. Shannon.

RUBANS D'HONNEUR.

1er, Isabella Chevrier et Mary Lamb ; 2ème, Mary A. Ryan ; 3ème, Anne Chevrier ; 4ème, Joséphine Soucisse ; 5ème, Flora Laporte ; 6ème, F. Adams ; 7ème, Emma Gelley et A. Smith.

2ième cours.—1er, B. Carey ; 2ème, E. Egan ; 3ème, E. Douglass et A. Drummond ; 4ème, A. Haverty et A. Lawler ; 5ème, A. Shannon ; 6ème, Marie-Louise Laporte.

3ième cours.—1er, Séraphine Messner ; 2ème, J. Shannon ; 3ème, M. Miller et W. Cummings ; 4ème, M. Harrison ; 5ème, Mary Martineau ; 6ème, Marie-Louise Trudel.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Prix donnés par les RR. PP. de l'église Sainte-Marie.

Cours senior.—1er prix, Anne Chevrier ; 2ème prix, Flora Laporte ; 1er accessit, Isabella Chevrier ; 2ème, Emma Gelley.

Cours junior.—1er prix, Séraphine Messner ; 2ème, C. Lynett ; 1er accessit, W. Cummings ; 2ème, Marie-Louise Trudel.

BONNE CONDUITE.

Prix, M. Lamb ; 1er accessit, Isabella Chevrier ; 2ème, Anne Chevrier ; 3ème Flora Laporte.

BONNES NOTES.

Prix, Isabella Chevrier et M. A. Ryan ; 1er accessit, Anne Chevrier ; 3ème, Esther Soucisse.

ASSIDUITÉ.

Prix, Isabelle Chevrier, Flora Laporte, Anne Laporte.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

Prix offerts par M. l'abbé J. Doucet.

Cours junior—1er accessit, Joséphine Soucisse ; 3ème, Séraphine Messner.

Médaille d'or pour succès en musique, Melle Joséphine Soucisse.

Melle Emma Gelley—Prix pour analyse, histoire naturelle, géographie, calligraphie ; 1er accessit en dessin linéaire, 7ème division française ; prix pour tenue des livres, 6ème division anglaise ; 1er pour musique instrumentale, 2ème cours ; 1er en musique vocale, 1er cours, et 1er accessit en peintures à l'eau.

Melle Joséphine Soucisse—Prix pour application, épellation, grammaire, dessin linéaire, 7ème division ; prix pour couture unie et ouvrage sur net.

Melle Isabelle Chevrier—Prix pour grammaire, histoire du Canada, arithmétique, élocution, composition, 1er accessit en épellation, géographie, analyse, calligraphie, 6ème division française ; 1er prix pour ouvrage sur net et 2ème en musique vocale, 1er cours.

Melle Anne Chevrier—Prix d'application, éléments d'astronomie ; 1er accessit en histoire du Canada, élocution, arithmétique, 2ème en analyse ; 3ème en dessin linéaire, 6ème division anglaise ; prix de grammaire, art épistolaire, accessit en épellation et analyse, 5ème division française et 2ème en ouvrage sur net, 1er cours.

Melle Esther Soucisse—Prix d'épellation, 6ème division française ; 1er prix d'analyse, 2ème de grammaire et arithmétique ; 1er accessit d'épellation, analyse et géographie, 5ème division anglaise, et prix de conversation anglaise, 1er cours.

Melle Flora Laporte—2ème prix d'application et d'épellation, 1er accessit en grammaire, arithmétique et calligraphie ; 2ème en analyse, 5ème division anglaise ; prix d'application ; accessit en lecture, division française, et 1er accessit en musique instrumentale, 4ème cours.

Melle Séraphine Messner—1er prix en épellation, grammaire, lecture et histoire, 4ème division anglaise ; 1ers prix de lecture et grammaire, 3ème division française.

Melle Sara Harkness—1er prix, d'arithmétique, 2ème d'application, 4ème division anglaise ; 2ème d'épellation, 3ème division française.

Melle Marie Louise Laporte—1er prix de grammaire, 2ème de dictée, 2ème accessit en calligraphie, 4ème division anglaise ; 2ème prix de musique instrumentale, 5ème cours.

Melle Victorine Rocan—2ème prix de géographie ; 1er accessit en application et histoire, 4ème division anglaise ; prix pour macramé, 2ème cours.

Melle C. Robert—1ers prix de lecture et épellation, 2ème d'histoire sainte, 3ème division anglaise ; 1er de lecture, 3ème division française.

Melle Marie Carrière—1er prix d'arithmétique ; 1er accessit en géographie, 3ème division française ; 1er prix de mémoire, 2ème division anglaise, et 1er prix pour couture unie, 3ème cours.

Melle Delphine Béliveau—1er prix d'histoire sainte, 2ème d'arithmétique et 1er accessit en géographie, 3ème division française.

Melle Marie Louise Trudel—1er accessit en application et arithmétique, 3ème division française ; 1er prix d'application et 1er accessit en lecture et mémoire, 2ème division anglaise.

Melle Marie Martineau—2ème prix d'arithmétique, 2ème division anglaise ; 2ème pour couture unie et 1er pour économie domestique, 3ème cours.

Melle Anna Hudon—1er prix de lecture, 2eme accessit pour mémoire, 2ème division anglaise, et 2ème accessit pour économie domestique, 3ème cours.

Melle P. Bourassa—Prix d'arithmétique et accessit en catéchisme, 2ème division française.

Melle Philomène Landry—Prix de lecture et d'écriture, 1ère division française.

Melle Léonie Larocque, 2ème prix de cathécisme, 1ère division française

Prix d'encouragement—Rose-Anna Desauteis, Lydia Desautels, Alexina Larocque, Lydia Bégin, Lucinda Cadoret, etc.

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adressé avec un timbre nommant ce journal. W. A. NOYES, 149 *Power's Block, Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte. an.13.5.86.

Le Manitoba.

Jeudi, 1er Juillet 1886.

MONUMENT LaVERANDRYE.

Les fondations qui ont été faites pour l'érection d'un monument à LaVérandrye nous disent suffisamment qu'avant que bien des mois s'écoulent notre population pourra contempler la statue du hardi voyageur qui le premier explora Manitoba et le Nord-Ouest.

Depuis longtemps, Mgr l'Archevêque à qui nous sommes redevables de la mise à exécution du projet d'érection de ce monument, avait songé à honorer de cette manière la mémoire du plus grand découvreur du pays; il avait même réservé en 1877 au bout de la rue LaVérandrye, un endroit où il pensait plus tard pouvoir élever ce monument au découvreur du pays. Notre jeune ville n'ayant pas progressé aussi rapidement qu'on l'aurait espéré dans cette direction, Sa Grandeur demanda à des amis s'il ne serait pas plus à propos de placer ce monument ailleurs. M. Bernier, maire de la ville, et quelques autres exprimèrent le désir de le voir dans un endroit plus apparent; Mgr se rendit volontiers à leur suggestion, et Sa Grandeur choisit alors un carré de quatre-vingt-dix pieds sur toutes faces, lequel se trouve en avant de l'hôtel-de-ville et à l'angle sud des rues Taché et Masson. C'est là que la base d'une statue a été posée.

Ce monument élevé à l'honneur du vaillant et généreux découvreur de Manitoba et du Nord-Ouest couronnera noblement les pages si éloquentes et si dignement élogieuses que M. Bernier a écrite en l'honneur du gentilhomme canadien qui a découvert une si large portion de notre continent.

A l'automne surtout, des plantations seront faites dans ce carré, et on espère q'au 24 juin prochain, la statue de LaVérandrye se dressera sur son piédestal plongeant ses regards vers cette Rivière Rouge que l'intrépide découvreur remonta il y a déjà déjà plus d'un siècle et demi.

PROTESTATION.

Depuis que *La Vérité* a eu le triste courage d'élever la voix contre l'émigration de nos compatriotes dans notre province et au Nord-Ouest, les justes récriminations n'ont point manqué au confrère. Pas un seul journal n'a approuvé son œuvre de dénigrement, tandis que les voix les plus autorisées sont venues lui dire qu'il avait tort.

Le Révérend Père Lacombe, le vénérable missionnaire dont on ne pourrait mettre en doute, même un instant, les intentions, est du nombre de ceux qui ont protesté énergiquement contre la conduite malheureuse de la feuille québecquoise, Le Rév. Père a adressé à notre excellent confrère du *Courrier du Canada* la lettre suivante que nous reproduisons intégralement. Nos lecteurs jugeront après lecture de cette éloquente protestation écrite par le digne prêtre, après y avoir été autorisé par ses supérieurs, si les attaques de *La Vérité* étaient justifiables et si nous n'avons pas eu raison de protester comme nous l'avons fait.

Nous reproduisons :—

Québec, 10 juin 1886.

"Le Courrier du Canada."

Mons. le Rédacteur.

Je vous prie de vouloir bien donner une place, dans les colonnes de votre journal, à la "Protestation" ci-jointe.

Je vous demande de la publier, sans commentaires ni remarques.

Que le journal "La Vérité" se mette à notre place et on comprendra facilement nos raisons pour élever la voix.

Tout de même nous regrettons d'être obligé de faire de la peine à quelqu'un qui s'est toujours posé comme l'ami de nos missions.

Tout à vous

A. LACOMBE, O. M. I.

Qu'on permette aujourd'hui à un ancien missionnaire du Nord-Ouest, avec l'autorisation de ses supérieurs, de protester contre certains articles du journal "La Vérité" qui, depuis quelque temps, s'étudie à combattre l'émigration de nos compatriotes, vers la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. Je ne prétends pas entreprendre une polémique avec les directeurs de ce journal, mais je veux dire à nos amis, en ma qualité de missionnaire du Nord-Ouest et de vieux pionner de ces contrées, que "La Vérité" se trompe et qu'elle ne dit pas la vérité, quand elle cherche à détourner le courant d'émigration, qu'avec tant de peines, de sacrifices et de fatigues, nous avions réussi à établir vers ce pays, que nous voulions conserver à notre nationalité.

Les observations et les raisons du journal en question sont très spécieuses aux yeux de gens, qui ne connaissent pas mieux. Il est très facile de lancer des accusations contre les Royal et les Girard, de les représenter comme des meurtriers de nos compatriotes, dans le Nord-Ouest, tout en voulant prendre les intérêts de la province de Québec ; il est très facile de parler de perfectionnement dans l'agriculture, afin de faire produire le sol davantage et garder les familles chez elles, etc. Tout cela semble magnifique. Mais je crois pouvoir affirmer que tous ces beaux plans en faveur de la province de Québec, n'arrêteront pas le flot de nos jeunes familles qui s'en vont aux Etats-Unis

Pour nous, les hommes du Nord-Ouest, qui, avons fait *nôtre* cette contrée, où déjà, à côté de nos missions sauvages, nous avons réussi à organiser les commencements d'établissements de blancs, qui promettent de devenir plus tard des paroisses, comme ça été le cas dans Manitoba, nous regrettons bien sensiblement que des hommes, qui devraient être nos appuis et nos protecteurs, prêchent une autre doctrine que la nôtre. Nous le demandons aujourd'hui à nos compatriotes de la province de Québec : Nos efforts, pour avoir notre part comme Canadiens-français dans le Manitoba et le Nord-Ouest, méritent-ils d'être encouragés, ou bien doit-on condamner ce que notre expérience nous a fait entreprendre, dans le sens canadien et catholique d'émigration et de colonisation, pour s'attacher aux idées de ceux, qui, pour des motifs contraires, veulent aujourd'hui neutraliser ce qui a été commencé ? Nous parlons en hommes sincères et convaincus. Nous pouvons le dire, sans ostentation, qu'en fait de patriotisme, nous avons fait nos preuves. Ecrire des articles dans le *sauctum* d'un bureau, cela est loin de prouver ce qu'une imagination trop facile jette aux quatre coins de la province de Québec, pour nous arrêter dans notre travail de colonisation, au point de vue de notre nationalité.

Encore une fois, je ne viens pas discuter politique, ce n'est pas mon milieu, ni le métier d'un missionnaire. Si certains amis, tout en voulant le bien, sont prêts à sacrifier l'intérêt général, quand il s'agit de leur parti et de la manière de penser qu'ils défendent c'est leur affaire ; mais c'est le devoir de ceux qui, tendant vers un autre but, je veux dire, c'est mon devoir aujourd'hui, comme missionnaire du Nord-Ouest, et en cela comme l'interprète de mes confrères et de tous les amis, qui ont à cœur ce que nous faisons dans le Manitoba et le Nord-Ouest, c'est un devoir, dis je, de protester contre cette opposition systématique qu'un journal, qui devrait nous aider, essaie au contraire de mettre en travers de nos efforts.

Délégué bien des fois par nos Evèques et mes Supérieurs réguliers, pour entreprendre de longs voyages, dans l'intérêt de notre colonisation au Manitoba et au Nord-Ouest, j'étais bien loin alors de m'attendre qu'un jour, nos entreprises étant sur le point d'être couronnées de premiers succès, des compatriotes, qui prétendent vouloir l'intérêt de notre nationalité et de notre foi, viendraient nous dire que nous nous sommes trompés et qu'on ne doit pas aller plus loin !

Mais y pensez-vous ? Avez-vous pesé vos avancés et avez-vous réfléchi à la portée de vos écrits ? Mais que devliendrait notre jeune Eglise du Nord-Ouest, si vous nous empêchez de la fortifier et de la faire grandir ? Pensez-vous que vous allez faire un grand bien à la province de Québec, par votre manière d'agir à notre égard ? Allez-vous bientôt améliorer le système d'Agriculture, parmi les *habitants*, faire produire davantage leurs terres et par là les empêcher d'émigrer aux Etats-Unis ? Non, chers amis, en attendant cette amélioration si douteuse, nos gens s'en iront *en masse*, vers les étrangers, et nous, làbas, nous serons noyés par l'élément anglais ! Si vous saviez un peu mieux ce que nous avons déjà fait, si vous connaissiez davantage cette grande contrée du Nord-Ouest, et puis permettez-moi de vous le dire, sans vous offenser, si vous connaissiez mieux les événements qui se sont passés, au milieu nous, le printemps et l'été de 1885, votre esprit est trop juste, vous auriez été loin d'écrire ce que vous avez publié contre l'émigration vers le Nord-Ouest. Vu ce que je viens de déclarer et avec les convictions qui me dominent, on ne trouvera pas étrange si, aujourd'hui, une fois pour toujours, je proteste si fortement contre les articles en question du journal *La Vérité*.

Espérons que cette protestation ne nous créera pas de nouveaux adversaires, mais qu'elle fera peut-être étudier davantage cette question, si importante à tant de points de vue.

A. LACOMBE, O.M.I.
V. G.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Nous félicitons les officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste du succès qu'a eu la célébration de notre fête nationale cette année. Ce succès fait honneur à la société en particulier et à la population en général, car tous se sont dévoués pour donner à cette fête le plus d'éclat possible. La ville était pavoisée de drapeaux et de verdure ; de bonne heure le matin du 24, les sourds grondement du canon, annonçait le joyeux anniversaire.

Vers les neuf heures la Fanfare du Cercle Provencher se rendit à la résidence du vice-président M. Jos. Lecomte, M.P.P., et l'escorta jusqu'à la cathédrale La messe fut célébrée à 10 heures précises

Sa Grandeur occupait le trône pontifical assistée du Révérend Père Cahill et de M. l'abbé Cherrier Le chapelain de la société M. l'abbé A. Dugas, chapelain de la société Saint-Jean-Baptiste, assisté de MM. les abbés Cloutier et Poitras Au chœur onremarquait les Révérends Pères Drummond, Marcoux, Lussier, etc.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Aikins avait bien voulu rehausser de sa présence cette solennité. L'honorable M. Taylor, consul des Etats-Unis, J. P. Robertson, Ecr., président de la société St. Andrews étaient aussi présents. La collecte a été faite par M. Roger Marion et Madame L. J. A. Lévêque, M. Edmond Trudel et Mademoiselle Emma Létourneau, M. P. Royal et Mademoiselle Bourdeau.

Le sermon du jour fut donné par le Révérend père Lecomte O.M.I., La partie musicale a été très appréciée. M. Albert Bétournay présidait à l'orgue et les chœurs étaient sous la direction de M. l'abbé Georges Dugas. Le professeur Wilkes, violoniste bien connu a bien voulu fournir son concours en cette circonstance.

A l'issue de la messe, Sa Grandeur suivie de son clergé et de toute la population se rendit au palais archiépiscopal ou le vice-président M. Lecomte, lui présenta une adresse au nom de la société. Sa Grandeur remercia les membres de la société des bons sentiments qu'ils lui exprimaint. Il était heureux a-t-il dit de constater l'intérêt que la population prenait à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Il parla de la Vérandrye, le grand découvreur envers qui le Nord Ouest était si redevable.

M. Bernier maire de la ville, Son Honneur le Juge Dubuc, M. le Sénateur Girard et Son Honneur le Juge Prud'homme adressèrent aussi l assemblée

Dans l'après-midi il y a eu grand pique-nique sur les terrains du Collége, que les R.R. P.P. Jésuites ont eu la bienveillance de prêter pour la circonstance. M. J.-Bte. Joyal qui a organisé ce pique-nique ne saurait être trop loué. Il a en le meilleur éloge dans le succès qu'il a obtenu. Nous avons donné dans notre dernier numéro le programme des jeux, et nous ajoutons qu'ils ont été suivis avec plaisir par les nombreux visiteurs qui n'ont cessé de circuler durant toute l'après-midi.

La Fanfare du Cercle Provencher, sous la direction de M James Perrault à beaucoup contribué au succès de la fête nationale. Durant toute la journée, les échos de Saint-Boniface ont repercuté les vieux airs canadiens, et les morçeaux les plus choisis de son répertoire.

LA SOIRÉE AU COLLÉGE.

La société Orphéonique de Saint-Boniface est venue pour la première fois apporter son contingent à la célébration de la fête nationale.

Voici le programme de cette soirée musicale.

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

Programme du Concert donné le 24 Juin 1886 par la Société Orphéonique de Saint-Boniface.

1re Partie—Ouverture : Les airs Canadiens—Fanfare du Cercle Provencher.

LES DEUX HARPAGONS.
Opérette—H. Marcellin.

Grippesous — M. Edmond Trudel.
Pincemaille — M. Albert Bétournay.

Fleur d'Alsace, Valse, E. Steiner—Fanfare du Cercle Provencher.

Zampa—Ouvérture, F. Hérold—MM. G. E. Fortin et A. Bétournay.

LES DEUX AVEUGLES.
Opérette—J. Offenbach.

Patachon — M. Edmond Trudel.
Giraffier — M. Antonio Prince.

2nde Partie—Poëte et Paysan—Ouverture—F. Suppé—Fanfare du Cercle Provencher.

A CLICHY—Opérette—A. Adam.

Hector, poëte — M. Antonio Prince.
Prosper, musicien — M. Alb. Bétournay.
M. Ducormier — M. Jacques Bureau

Vive la Canadienne —God Save the Queen.
Fanfare du Cercle Provencher.

M. Geo. E. Fortin, pianiste de la Société Orphéonique au Piano.

Nous n'exagérons rien en disant que ce programme a été rempli à la surprise, agréable si vous le voulez, mais à la surprise quand même de l'auditoire.

Dans la première opérette, "Les deux Harpagons," MM Trudel et Bétournay, se sont révélés excellents acteurs. A les entendre, à les voir, on pouvait se méprendre et les prendre pour des acteurs de profession, soit dit sans les blesser. M. Trudel a fait un superbe Grippe-sous et M. Bétournay un fameux Pincemaille ; dans leurs rôles respectifs seulement par exemple. "Les deux aveugles," MM. A Prince et Trudel ont enlevé l'auditoire avec cette bouffonnerie musicale, dont l'exécution n'est pas sans difficulté. M. Trudel a aussi bien réussi que dans la pièce précédente. Quant à M. Prince, lui aussi, il est chez lui sur la scène, jeu des plus naturels, très-belle voix. Dans cette pièce, nous avons surtout admiré la scène de la partie de cartes entre les deux aveugles.

"A Clichy." Nous avions déjà eu le plaisir d'entendre cette opérette l'an dernier interprêté par les mêmes acteurs, MM. Prince, Bétournay et Bureau. Pour les deux premiers nous serions obligé de nous répéter, c'est pourquoi nous nous contenterons d'offrir nos plus sincères félicitations à M. Bureau. Il a rempli son rôle avec un tel entrain, une telle conviction que vraiment nous étions un peu fâché de lui voir enlever l'héritage, qu'il paraissait tant convoiter, malgré l'injustice de ces moyens.

M. George Fortin, pianiste de la société orphéonique est trop connu de toute la population, pour que nous ayions besoin de faire son éloge. Il suffit de le nommer pour faire admettre que l'accompagnement a été sans reproche.

La Fanfare du Cercle Provencher à été très-utile à la société orphéonique pour remplir les entr'actes, Les duos du piano de MM. Fortin et Bétournay n'ont pas besoin d'être commentés.

Pour terminer, nous disons avec tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'y assister, que toute la soirée a été charmante.

EDOUARD.

LISTES ELECTORALES.

Nomination des Enumérateurs pour la Province.

Le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil a nommé les personnes suivantes énumérateurs pour préparer les listes des électeurs des diverses divisions électorales de la province :

Assiniboïa—W. G. Lonsdale, Headingly.
Beautiful Plains—Wm. Currie, Neepawa.
Carillon—Hormidas Granger, La Broquerie.
Cartier—G. Ph. Cloutier, Saint-Norbert.
Cypress—W. T. Sutcliffe, Millford.
Dennis—A. G. McDougall, Virden.
Brandon Est—Hugh Cameron, Brandon.
Minnedosa Est—William E. Roche, Minnedosa.
Emerson—Thomas Coulter, Dominion City.
Kildonan et St. Paul—Alex. Polson, Winnipeg.
Lakeside—J. W. Jackson, Portage-la-Prairie.
La Vérandye—Théo. Paré Ste. Anne.
Lorne—Daniel Frazer, Saint-Léon.
Morris—Toussaint Brault, Letellier.
Mountain—John Frazer, Pilot Mound.
Norfolk—Noble Dickie, Carberry.
Dufferin Nord—C. F. Collins, Nelson.
Winnipeg Nord—Dennis Brundritt.
Portage-la-Prairie—W. A. Prest, Portage-la-Prairie.
Rockwood (moins le comté de Gimli)—J. Walker, Stonewall.
Russell—John Brown, Shell River.
St Andrew's—J. McDougall, Fort-de-Pierre (Lower Fort Garry.)
St. Boniface—Edward Lloyd, Saint-Boniface.
St. Clements (moins le comté de Plessis)—John Gemmell, Middle Church.
St. François-Xavier—J. N. Fairbanks, Marquette
Shoal Lake—John M. Lawrie, Birtle.
Souris—Chas. M. Caughill, Napinka.
Dufferin Sud—Henry J. Pugh, Nelson.
Winnipeg Sud—Jas. Henderson, Winnipeg.
Springfield (moins la municipalité de Varennes)—Wm. Goodridge, Oak Bank.
Montagne-à-la-Tortue—John R. Sturt, Adelpha.
Brandon Ouest—W. H. Hall, Glenwood.
Westbourne—St. Clair McGregor, Gladstone.
Minnedosa Ouest—Wm. Miller, sr., Oak River.
Woodlands (moins la partie du comté de Fairford située au nord de la municipalité de Posen)—Chas. Stewart, Hanlan.
Comté de Gimli (Division Electorale de Rockwood) Gudin Thornsteinsan, Gimli.
Comté de Plessis (D. E, de St. Clements)—Thos. Norquay, Winnipeg.
Municipalité de Varennes (D. E. de Springfield—David Ross, Whitemouth.
Comté de Fairford la partie située au nord de Posen (D. E. de Woodlands)—Daniel Devlin, Saint-Laurent.

Les Enumérateurs sont requis de prêter le serment d'office devant un juge de la Cour du Banc de la Reine ou de la Cour de Comte ou devant un juge de paix, dans les dix jours qui suivront la réception de l'avis oficiel de leur nomination.

NOTES HISTORIQUES.

DE 1816 A 1818.

(*Suite.*)

M. Tabeau ne se rendit pas à la Rivière Rouge. La compagnie du Nord-Ouest ne voyait pas d'un trop bon œil l'envoi d'un missionnaire jusqu'au Lac Winnipeg, et si elle n'y mettait pas d'obstacles directs, cependant elle donnait à entendre dans des lettres qu'elle n'encourageait pas beaucoup ce dessein. Le 6 mai 1816, Mgr Plessis répondant à une lettre que lui avait adressée M. Shaw, de la compagnie du Nord-Ouest, lui disait :

"J'ai prescrit au missionnaire qui est parti avec M. Macdonell de visiter, à son retour du Lac Winnipeg, le Lac de la Pluie et le Fort William. M. McGillivray à qui j'en ai donné avis m'a laissé entrevoir que la rivalité existant entre les deux compagnies pourrait empêcher mon plan d'être exécuté."

Quoique ce voyage ne fut entrepris que comme visite préparatoire à l'établissement d'une mission stable, néanmoins Mgr Plessis, dans la liste d'instructions, lui recommande entr'autres choses de choisir une place aussi avantageuse et aussi centrale que possible dans les propriétés de Lord Selkirk pour y établir par la suite l'église principale.

Si ce seigneur projette la fondation d'une ville, y placer le chef-lieu de la mission et y réserver à cet effet un vaste emplacement.

Obtenir pour des fins religieuses un millier d'acres et plus s'il est possible en concession gratuite.

Bénir et planter des croix simples et hautes, dans les lieux les plus remarquables comme pour en prendre possession au nom de la religion catholique.

Faire espérer une mission stable dans les établissements de Lord Selkirk ; rien autre chose au Lac de la Pluie et au grand Portage qu'une mission annuelle et passagère.

Donner par des lettres suivies, un récit détaillé de son voyage.

Prendre des notes sur lesquelles on puisse dresser un mémoire de ce que la religion peut espérer, et des obstacles qu'elle peut rencoutrer dans ces pays où il s'agit de l'introduire.

A la fin de ces instructions, Mgr. Plessis ajoute les pouvoirs communiqués à ce missionnaire et la permission à celui-ci de les communiquer à d'autres en cas de nécessité.

M. Tabeau partit au printemps de 1816 avec l'intention de se rendre à la Rivière Rouge, mais les événements qui avaient eu lieu durant l'hiver dans la colonie de Lord Selkirk, la prise des Forts du Nord-Ouest par la compagnie de la Baie d'Hudson, et surtout la bataille du 19 juin, entre les employés des deux compagnies après laquelle le Fort de la colonie tomba au pouvoir des Métis, ne permirent pas à ce missionnaire d'accomplir son dessein. Il ne se rendit qu'au Lac de la Pluie où il fit un assez court séjour, puis revint sur ses pas.

Il ne fit le rapport de son voyage à Mgr Plessis que le 19 février 1818. Les circonstances dans lesquelles il avait accompli une partie de sa mission ne lui avait guère permis de faire des observations exactes. N'ayant pas vu la Rivière Rouge et n'en parlant que sur des rapports des voyageurs, ce qu'il en dit dans le compte-rendu qu'il fait à Mgr Plessis ne pouvait pas beaucoup servir à donner une idée juste de ce pays ni des avantages où des obstacles que l'établissement d'une mission catholique y rencontrerait. Naturellement, l'état dans lequel se trouvait le pays lui parut un moment peu propice à l'établissement d'une mission permanente à la Rivière-Rouge, et lui firent émettre dans son rapport beaucoup d'objections contre ce plan, mais Mgr Plessis, envisagea les choses à un autre point de vue, comme nous le verrons.

A Continuer.

A . ANNE ET A LaBROQUERIE.

Sa Grandeur Mgr Taché est allée à Sainte-Anne samedi dernier. Notre premier pasteur a été reçu avec enthousiasme : une cavalcade nombreuse vint à sa rencontre à six milles en deça de Lorette, et le chemin était balisé sur un parcours de plus d'un mille.

Le lendemain, dimanche, Mgr l'Archevêque qui dit la messe basse administra la confirmation à 54 enfants puis fit un sermon ; la grand'messe fut chantée par M. le curé Giroux ainsi que les vêpres, à ces deux offices Mgr porta encore la parole.

Après la messe, une adresse de félicitation fut présentée à Sa Grandeur ; cette adresse écrite avec autant de délicatesse que d élégance fut faite et lue par M. Théophile Paré, et Mgr y répondit, comme toujours d'ailleurs, en termes bien sentis.

Lundi, avait lieu la distribution des prix à l'école des RR. SS. de la Charité. Pendant le cours de l'année, 147 enfants ont passé par l'école donnant une assistance moyenne de 100 enfants. Les progrès de ces élèves sont très-satisfaisants ; leur tenue est excellente, indice certaine de la bonne éducation qu'ils reçoivent. Mgr félicita chaudement ces enfants ainsi que la paroisse de l'avantage de posséder une si bonne institution et remercia les RR. SS. du bien qu'elles font au milieu de la population.

Dans l'après-midi, Sa Grandeur visita M. Augustin Nolin, maire de la localité ; M. Morin dont le toit hospitalier a abrité les missionnaires qui visitaient Sainte-Anne avant qu'il y eut là un prêtre résident ; puis, M. Thomas Harrison, le doyen de Sainte-Anne, trop malade pour se rendre à l'église et qui s'estima heureux aussi de l'honneur et du plaisir que lui procurait son Archevêque.

Le mardi matin, Mgr se mit en route pour La Broquerie ; plusieurs citoyens de Sainte-Anne voulurent escorter Sa Grandeur, et un grand nombre de eeux de La Broquerie vinrent à sa rencontre. Cette marche triomphale dura pendant deux heures ; bientôt, les arcs de triomphe, de longues files de balisses, des banderolles, des devises et des drapeaux indiquèrent qu'on approchait du centre de la nouvelle paroisse. Toute la population était réunie à la porte de l'église, Mgr salua tout le monde avec bonté et une satisfaction vivement marquée.

La messe commença ensuite et fut chantée avec un entrain et un accord remarquables ; elle fut suivi d'un sermon par Sa Grandeur et de l'administration du Sacrement de confirmation.

Cette dernière cérémonie fut suivie d'une nouvelle adresse lue par M. Alfred Taillefer, et qui provoqua une chaleureuse réponse de Mgr dont on avait touché la fibre la plus sensible en parlant de la famille de LaBroquerie dont le nom a été donné à cette localité.

Il y a une école à LaBroquerie et trois à Sainte-Anne, Mgr voulut les visiter toutes, encourager et bénir les enfants, féliciter et remercier les instituteurs et institutrices.

Mercredi, après la messe à laquelle assista un grand nombre d'habitants de Sainte-Anne, Mgr revint à Saint-Boniface avec le bon Père Maisonneuve qui l'accompagnait.

Ce voyage, comme tous ceux que Monseigneur fait en voiture l'a fatigué et rendu malade. Hier, cependant, Sa Grandeur était assez bien pour se mettre en route pour Lorette.

PERSONNEL.

La Gazette Officielle annonce la nomination de M. E. L. Fairbanks comme régistrateur de la division d'enregistrement de Marquette.

Nous apprenons avec plaisir que M. Horace F. Despars, d'Emerson, qui a des actions dans la maufacture de savons de Saint-Boniface, s'en vient demeurer au milieu de nous avec sa famille.

Son Honneur le juge en chef Wallbridge est allé passé sa vacance à Belleville, Ont.

Les RR. PP. Bellivau, Blain, O'Brien et Paquin, S.J., sont au Portage-du-Rat en vacances pour quelques jours.

M. le Juge Alphonse Ouimet est à Winnipeg, au *Queen's*.

Madame Chenet, de Saint-Louis, Miss., mère de Mesdames Mouchamp et Soucisse, est arrivée de Montréal à Winnipeg hier.

Nouvelles Religieuses.

—Dimanche dernier, solennité de la Fête-Dieu, la procession du Saint-Sacrement a passé par l'Avenue Taché, les rues Dumoulin, du Collège et Masson. Sur tout le parcours les rues étaient décorées avec goût, de la verdure et des drapeaux à profusion. M. F. Walker a eu l'extrême bienveillance de prêter le bois nécessaire à la construction de trois arches, l'une sur l'avenue Taché érigée par M. James Perrault. l'autre sur la rue Dumoulin à la Station du Feu, l'autre chez M. Georges Germain, rue Masson, Il y avait un reposoir au bloc Martel, un au collége.

Malgré la chaleur accablante toute notre population a tenu à honneur de prendre part à cette imposante solemnité.

De l'aveu de tous c'est la plus belle procession que nous ayions eu depuis nombre d'année.

—Nous apprenons avec regret que le Rév. Père Madore au lieu de prendre du mieux souffre davantage d'une maladie qui l'éprouve bien cruellement. Que le Rév. Père nous permette de lui offrir nos sympathies les plus sincères.

—Sa Grandeur Mgr l'archevêque est partie hier pour aller donner la confirmation dans la paroisse de Notre-Dame de Lorette.

—M. l'abbé Messier est revenu jeudi dernier du Lac des Chênes où il est allé prêcher la retraite jubilaire Cette retraite a eu un parfait succès et tous les fidèles de la localité, sans exception, s'approchèrent des sacrements.

—Le Rév. Père Lecomte est parti samedi pour Saint Jean-Baptiste où il a du commencer les exercices de la retraite du jubilé, dimanche matin.

CHOSES ET AUTRES.

Du *Pionnier*, de Sherbroke :

Notre *excellent ami* de la *Vérité* semble trouver à redire de nous voir condamner, avec tant d'autres, l'aittude qu'il a prise vis-à-vis l'émigration de nos compatriotes au Nord-Ouest. Nos motifs pour en agir ainsi sont les mêmes qui viennent de porter le R. P. Lacombe à protester si énergiquement contre cette partie de la conduite de notre confrère.

—Les travaux de construction sur le terrain incendié à Hull sont poussés avec vigueur ; les traces laissées par l'élément dévastateur seront bientôt complètement disparues pour peu que l'on continue à faire la reconstruction avec autant de rapidité. Il a été décidé de faire construire un aqueduc qui devra coûter $28,000.00.

—M. Roustan, ministre de France, près la République des Etats-Unis, est arrivé le 7 juin à Paris. Il ne retournera plus à son poste, résolu qu'il est à demander la liquidation de sa pension de retraite.

Il sera remplacé par M. Lefaivre, aujourd'hui consul général de France à New-York et ministre plénipotentiaire.

—Voici le nombre de décès qui ont eu lie udans les principales villes du Canada dans le cours du mois de mai ; Montréal, 387 ; Toronto, 225 ; Québec, 147 ; Hamilton, 76 ; Halifax, 69 ; Winnipeg, 29 ; Ottawa, 78 ; Saint-Jean, 60 ; London, 33 ; Kingston, 24.

—Nos échanges annoncent que l'honorable J. A. Chapleau, secrétaire d'Etat, doit être promu au poste de Maître-Général des postes.

—Le nombre des esclaves déclarés libres, à Cuba, conformément à la loi pour l'abolition de l'esclavage entre les dates du 8 mai 1885 et du 2 mai 1886, est de 25,523, le nombre des esclaves émancipés durant les années qui se sont écoulées depuis la promulgation de la loi est de 120,253, et il en reste encore 25,381, qui attendent leur liberté.

—Les chiffres suivants représentent la totalité des assurances sur la vie dans le monde entier : Grande Bretagne, $2,600,-000,000 ; Etats-Unis, $2,000,000,000 ; Allemagne, $670,000,000 ; France, $650-000.000, Autriche, $225,000,000 ; Australie et Nouvelle-Zélande, $130,000, 000 ; Canada, $66,000,000 ; Russie, $53,004,000 ; Suède et Norvège, $46,000,000 ; total, $6,500,000,000.

—C'est avec regret que nous annonçons la mort de l'honorable Jean-Louis Beaudry, décédé le 25 courant à Montréal. Il était membre du Conseil Législatif de Québec, et représentait la division d'Alma.

L'honorable M. Beaudry a joué un rôle important à Montréal. Il a été maire de la ville depuis 1862 à 1865, depuis 1867 jusqu'à 1879, et il a encore été élu en 1881 82-83 et 84.

M. Beaudry est né à Sainte-Anne des Plaines en 1809. Il fit une jolie fortune dans le commerce à Montréal. Il a toujours joui de la considération publique. Il est mort muni des secours de la religion,

—La loi sur l'exil des princes français qui avait été adopté au Sénat par un vote de 142 contre 132, a été mise à exécution jeudi dernier. On annonce, comme protestations contre la loi d'exil, la démission de M. le comte Foucher de Careil ambassadeur de France à Vienne et celle de M. Waddington à Londres, ancien premier ministre.

—Nous apprenons avec le plus vif plaisir que Sa Sainteté Léon XIII a nommé Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa.

NAISSANCES

A Saint-Vital, le 26 juin, Madame Charles Genthon, une fille.

En cette ville, le 27 juin, Madame Daniel McAnnany, un fils.

En cette ville, le 24 juin, Madame Miles McDermot, une fille.

A Saint-Vital, le 24 juin, Madame Isidore Jussiaume, un fils.

Au Lac des Chênes, le 23 courant, Madame Lucien Vellat, une fille.

MARIAGES.

A Pembina, D.T., le 24 juin, M. Alfred Bleau, de Saint-Boniface, conduisait à l'autel Melle Agnès Clément.

En cette ville, le 29 juin, M. Napoléon MacDonald à Melle Marie Henry.

A Lorette, le 29 juin, par M. l'abbé Dufresne, curé, M. Napoléon Prince à Melle Julie Grégoire.

DECES.

En cette ville, le 23 juin, à l'âge de 2 jours, Marie-Caroline-Félixine, enfant de Joseph Bégin.

Au Lac des Chênes, le 21 juin, à l'âge de 62 ans, M. James McGinnis.

Chronique Locale.

—La Cie de la Baie d'Hudson a souscrit $500.00 pour le nouvel hôpital de cette ville.

—Assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste dimanche, pour recevoir le rapport du trésorier.

—En ces jours de chaleur les baigneurs sont nombreux à la baignoire de M. Marcoux.

—Les vacances de l'Académie Sainte-Marie finiront le 17 août prochain.

—Les enfants qui se préparent à la première communion ont du catéchisme deux fois par jour à la sacristie depuis lundi dernier.

—Le 14 juillet prochain aura lieu aux bâtisses de la législature une assemblée pour organiser une association laitière. Voir annonce.

—Les termes suivants de la cour de comté ont été fixés pour le comté de Selkirk : 30 juin, 23 août, 1er octobre, 1er novembre et le 1er décembre.

—Il paraît que le prix de passage jusqu'à Vancouver sur le Pacifique est comme suit :—de Québec, $95.00 ; Montréal, $92.00 ; Toronto, $88.00. Prix ponr les émigrants, de $59.50.

—Le Pacifique est à organiser une excursion de Winnipeg à Toronto et retour. Les billets seront bons du 9 au 31 juillet. Le voyage se fera par les lacs, et on dit que le prix du passage est fort réduit.

—La manufacture de savon de MM. Bessette et Lecomte a été achetée par un syndicat pour la somme de $26,000.00. Au nombre des acheteurs sont MM. Boyle, McArthur, S. A. D. Bertrand, J. Lecomte et H F. Despars.

PERDU.—Hier soir, entre l'hôpital, l'Avenue Provencher, les rues Dumoulin et Saint-Jean-Baptiste, un châle noir et jaune en laine et soie avec frange. Celui qui le rendra à Madame S. A. D. Bertrand, de cette ville, sera recompensé.

—Dans plusieurs parties de la province le grain commence à épier. Aujourd'hui même, par exemple, M. Maxime Marion du Lac des Chênes, nous apporte des échantillons de blé, d'orge et de blé-d'inde qui sont superbes, ils mesurent de 3 à 3½ pieds.

—A partir du 1er juillet les boulangers de Winnipeg ne donneront plus que 14 pains pour $1.00. M. Gosselin, de cette ville, nous prie d'annoncer qu'il continuera à en donner 16 pour encore quelque temps à ses pratiques de Saint-Boniface.

—L'heure du départ et de l'arrivée des malles à Saint-Boniface est changée depuis hier :—les malles seront transportées à Winnipeg à 8.30 le matin et à 4.30 l'après-midi ; elles en reviendront à 10.00 hrs l'avant-midi et à 6.50 hrs l'après-midi.

—Le Pacifique a accepté le système des 24 heures sur toute sa ligne. Cette nouvelle manière de compter les heures est la plus simple du monde : la journée commence à minuit et il n'y a pas de différence jusqu'à midi ; dans l'après-midi, au lieu de dire 1, 2, 3 ou 4 heures, l'on continue à compter 13, 14, 15 et 16 jusqu'à 24 heures, qui correspond à l'heure actuelle de minuit.

—A l'occasion des régattes qui vont avoir lieu ce soir, demain et samedi, M. F. Walker a érigé à Saint-Boniface, vis-à-vis le dépôt des embarcations une grande estrade. L'endroit qu'à choisi M. Walker est certainement celui où l'on pourra le mieux jouir de ces courses qui seront des plus attrayantes. Admission sur les terrains, 10 cts. Grande estrade, 15 cts extra.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre, Jolys.

26 Juin.—Vendredi dernier, le 25ème jour du mois courant, avaient lieu les examens de l'école de St. Pierre Centre. Cette maison n'est placée sous la direction des Révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie que depuis le commencement du mois de mars. Après un temps aussi court, il n'était pas raisonnable d'attendre de grands progrès des enfants. Cependant le résultat de ces examens a dépassé de beaucoup l'attente des plus exigeants, C'était un plaisir de voir l'ordre, la propreté et la bonne tenue des enfants ainsi que la manière habile dont les quatre-vingts élèves fréquentant cette école ont su répondre à toutes les questions des examinateurs. D'après le témoignage de ceux qui ont assisté aux examens des années passées, les enfants ont fait des progrès étonnants pendant les derniers deux mois. Les Révérendes Sœurs enseignent le français, l'anglais et la musique, et elles possèdent à un très-haut degré toutes les connaissances requises pour les différents enseignements. Notre arrondissement qui s'est imposé des sacrifices énormes pour ériger cette nouvelle maison d'école a droit d'être fier de son œuvre, nous sommes dotés d'une institution pouvant rivaliser avec les couvents de Winnipeg et de St. Boniface.

Les Révérendes Sœurs sont disposées à prendre des pensionnaires à l'ouverture des classes, le 17ème jour d'août prochain. Nous espérons que les Messieurs des paroisses voisines se feront un devoir de visiter cette institution pendant les vacances, et d'y envoyer leurs filles à l'automne. Tout en y puisant une instruction aussi solide que chez les Révérendes Sœurs de Winnipeg et de St. Boniface, elles auront l'avantage d'y jouir de l'air pur de la campagne, et d'un autre coté, les parents y gagneront sous le rapport pécuniaire Les Reverendes Sœurs seront très-heureuses de répondre à toutes les personnes qui désirant leur confier des élèves, voudront d'abord avoir quelques informations.

Nous sommes chagrin de voir que le Révérend J. M. Jolys, qui s'est donné tant de peine pour fonder cette maison, n'ait pas été là pour voir les premiers fruits de son œuvre. Mais ce premier succès ne fait sans doute qu'en présager de plus grands dont il pourra être le témoin les années prochaines.

UN COMMISSAIRE.

Saint-Jean-Baptiste,

24 juin.—Nous avons célébré aujourd'hui notre fête nationale sous les auspices de notre société Saint-Jean-Baptiste. De bonne heure dans la matinée s'élevaient de toute part des drapeaux et des oriflammes. Chacun avait endossé l'habit de fête. Des chars allégoriques représentant l'agriculture et l'industrie vinrent se joindre à la procession organisée pour la circonstance. Après le service divin, la procession se reforma pour parcourir la grande rue du village et revenir sur la place de l'église.

M. le président de la société présenta ensuite une adresse au Révd. M. Fillion, notre digne curé, qui répondit par un discours de circonstance, entremêlé de conseils pratiques ; afin, dit-il, qu'il reste un fruit de cette fête, prenons de bonnes résolutions pour l'avenir. Ces réunions, ne doivent pas être sans résultat appréciable, il est bon de se réjouir en famille et de ranimer notre patriotisme, mais il faut aussi donner un côté pratique à ces sortes de fêtes. Songeons à nous aider, à nous encourager les uns les autres, songeons à l'avenir en prenant le passé pour exemple. Les paroles de notre bien-aimé pasteur furent écoutées avec respect et chaleureusement applaudies.

L'hon. M. Royal prononça un éloquent discours, retraçant à grands traits l'histoire des Canadiens-français dans le Nord-Ouest L'hon. M. LaRivière dit aussi quelques mots et fut suivi par MM. Jean Tétu et Aimé Beaubien qui, tous deux firent d'excellents discours.

Dans l'après-midi il y eut des courses, des jeux et autres réjouissances.

Somme toute : nous avons eu une belle fête.

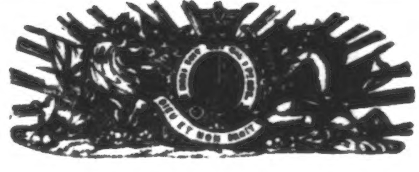
Saint-Norbert.

25 juin.—Malgré un malentendu nous avons célébré cette année, comme à l'ordinaire, notre fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste. Les réjouissances se sont prolongées jusqu'au lendemain. Jeudi, le 24 à 9 30 heures a.m., nous avons eu messe solennelle dans notre belle église paroissiale.

Dans l'après-midi réunion pour les jeux et les courses précédés de discours prononcés par M. le vicomte de Bouthillier et M. M. Thomas Gelley et Elie Brisebois, président de notre société.

Le soir feu d'artifice.

Le lendemain toute la journée a été employée aux jeux courses et autres amusements. A la réunion du soir des discours patriotiques furent prononcés par MM. Elie Brisebois, Henri Pacaud, Frs. Belisle et David Brisebois, ce dernier étant élève de rhétorique au Collége de Saint-Boniface. La fête se termina par un feu d'artifice qui en fut le bouquet. Chacun conservera un heureux souvenir de cette belle fête.



DES SOUMISSIONS CACHETÉES

Adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Digue et Chaussée, Baie St. Paul," seront reçues au département des Travaux Publics jusqu'à midi, Samedi, le 10 juillet 1886 pour la construction d'une Digue Chaussée à Baie la Saint-Paul.

Les plans et devis peuvent être vus à ce département.

Un chèque accepté pour la somme de $50.00 devra accompagner chaque soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de remplir le contrat après qu'il aura été consenti.

Des cautions pour la due exécution du contrat pourront être exigées par le gouvernement.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 28 Juin 1886.
2i 1,7,86



AVIS.

ASSOCIATION LAITIÈRE DE MANITOBA

Avis est par les présentes donné, qu'en vertu des dispositions de l'acte concernant les laiteries de Manitoba, 1886, Section, trois, cinquante personnes ayant signé la déclaration à laquelle il est pourvu dans la section deux du dit acte, et ayant payé la somme d'une piastre chacune, à M. C. B. Keenleyside, de la Cité de Winnipeg, nommé par le Ministre de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, pour recevoir ces souscriptions, une assemblée pour organiser l'Association Laitière de Manitoba aura lieu aux Bâtisses de la Législature, à Winnipeg,

MERCREDI, LE 14 JUILLET 1886,

à une heure de l'aprèsmidi. Le dit C. B. Keenleyside sera présent aux dites bâtisses de midi à une heure de l'après-midi, le quatorzième jour de juillet susdit, pour recevoir les souscriptions des personnes qui désireront devenir membres de l'association. Les personnes qui ont déjà payé leur souscription, ou toute personne qui pourra dans la suite payer la dite souscription au dit C. B. Keenleyside, avant une heure du jour fixé pour l'assemblée, aura droit de voter pour élire dix directeurs et un auditeur pour l'association.

Par ordre du Ministre de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.

ACTON BURROWS,
Sous-ministre.

Winnipeg, 24 Juin 1886.
3ins. 1. 7. 86.



STATUTS DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

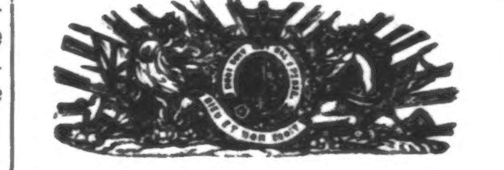
ACTE DES LICENSES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes suivantes de Licences pour la province de Manitoba, ont été reçues :

James Fraser, Hôtel, Pilot Mound ;
Brown & McKelvie, Hôtel, Souris ;
Peter Anderson, Hôtel, Nelson ;
John Herbert, Hôtel, Norquay ;
W. T. Leadbeater, Hôtel, Milford ;
Robert Brown, Hôtel, Kildonan ;

R. LATOUCHE TUPPER.
Inspecteur en Chef.

Winnipeg, 19 juin 1886.
2ins.23.6.86



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le 30 juillet 1886 pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes à partir du 1er octobre prochain.

Brandon et Deux Rivières, deux fois par semaines, distance calculée 33¼ milles.

Broadview et Station du Chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ⅛ de mille.

Burnside et Station du Chemin de fer, deux fois par semaine, distance calculée 5¼ milles.

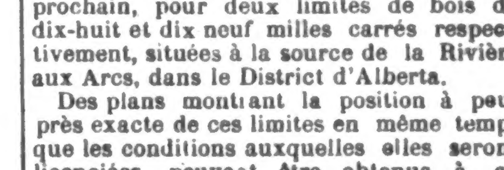
Qu'Appelle et Station de Qu'Appelle, six fois par semaine, distance calculée 18 milles.

Station de Qu'Appelle et Station du Chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ⅛ de mille.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues aux bureaux de poste à l'extrémité de ces routes respectives.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 13 juin 1886.
3ins.1.7.86.



SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 5ième jour de juillet prochain, pour deux limites de bois de dix-huit et dix neuf milles carrés respectivement, situées à la source de la Rivière aux Arcs, dans le District d'Alberta.

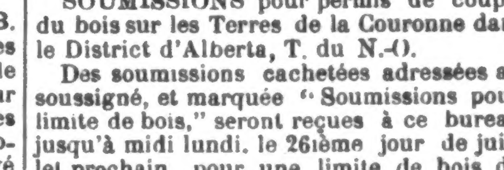
Des plans montrant la position à peu près exacte de ces limites en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS.
Sous-Ministre de l'Intérieur.

--Note—Le temps pour recevoir des soumissions pour ces limites est prolongé du 5 juillet au 20 août.

A. M. BURGESS,

Ottawa, 25 juin 1886.
3ins. 1.7.86,



SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquée "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 26ième jour de juillet prochain, pour une limite de bois de trente-quatre milles carrés située à l'Anse aux Poissons dans le District d'Alberta.

Des plans montrant la position à peu près exacte de cette limite en même temps que les conditions auxquelles elle sera licenciée, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur.

Ottawa 21 juin 1886.
3ins.1.7.86.

AVIS. — VENTE DE TERRES pour arrérages de taxes, dans la Municipalité de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé, et daté le dix-septième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrains ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur les dits terrains, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et les frais ne soient auparavant payés, lundi, le deuxième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'hôtel-de-ville de St. Boniface, en la ville de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour rencontrer les taxes et toutes les charges encourues, dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba de 1884 et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 106 St. Boniface, 70 acres	......	......	......	236 66	2 00	238 66	do
NE¼ & N½ of SE¼	1	10	4 E	10 98	2 00	12 98	do
SW¼	2	10	4 E	59 66	2 00	61 66	do
NW¼ 4 & N½ of NE¼	5	10	4 E	39 67	2 00	41 67	do
E½ of SW¼ & SE¼	6	10	4 E	19 16	2 00	21 16	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	11 78	2 00	13 78	do
N½ of NW¼ of 10 22 & SW¼	27	10	4 E	46 29	2 00	48 29	do
NW¼ & N½ of SW¼	34	10	4 E	28 75	2 00	30 75	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	10	4 E	9 58	2 00	11 58	do
Lot 64 St. Boniface, 33 acres	......	......	......	48 32	2 00	50 32	do
Lot 65 St. Boniface, 37 acres	......	......	......	54 91	2 00	56 91	do
Outer 2 miles lot 73, St. Boniface, 63 acres	......	......	......	205 43	2 00	207 43	do
Outer 2 miles lot 72, St. Boniface, 61 acres	......	......	......	199 03	2 00	201 03	do
Outer 2 miles lot 74, St. Boniface, 66 acres	......	......	......	259 08	2 00	261 08	do
Outer 2 miles lot 75, St. Boniface, 66 acres	......	......	......	242 95	2 00	244 95	do

Dated at Winnipeg this seventeenth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary Treasurer.
Eastern Judicial District Board.
Box 1293, Winnipeg, Manitoba.

(No. 139) 25–29

AVIS. — VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le seeau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Taché, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le dix-neuvième jour de Juillet prochain, à deux heures de l'après-midi de ce jour, dans l'Hôtel-de-Ville, en la ville Saint-Boniface, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 24 & E 5 chs. of lot 23 Lorette, cont'g 172 ac.	......	......	......	17 57	2 00	19 57	Patented
East 6 chs. of lot 51, Lorette, cont'g 96 acres	......	......	......	16 05	2 00	18 05	do
Lot No. 38, Lorette, cont'g 191 acres	......	......	......	35 61	2 00	37 61	do
Lot No. 96, Lorette, cont'g 164 acres	......	......	......	34 39	2 00	36 39	do
Lot 5, settlement of Oak Island, cont'g 208 ac.	......	......	......	18 78	2 00	20 78	do
SW¼ & S½ of NW¼	10	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ 13 & W½ of SW¼	13	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	12	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ & N½ of SW¼	36	9	4 E	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ & W½ of SE¼	15	9	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	2	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
NE¼ of 15 & S½ of SE¼	22	9	4 E	....	45 67	2 00	47 67	Patented
NE¼ of 12 & S½ of SE¼	13	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	14	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ of 21 & S½ of SW¼	28	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
W½ of W½ of 32 & E½ of SE¼	31	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of SE¼	14	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	21	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
E½ of SE¼	1	8	5 E	....	6 73	2 00	8 73	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & W½ of SE¼	35	8	5 E	....	45 67	2 00	47 67	do
L.Ss. 10, 15 in S. 36, T. 8, R. 5 E, L.Ss. 2, 7 & 10 and that part of L.S. 15 in S. 1, T. 9, R. 5 E, lying South of S. River, pt. L.S. 2 in S. 12 lying South of Seine River	......	8	5 E	....	24 06	4 00	28 06	do
NW¼ of 24 & S½ of SW¼	25	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
SE¼ & E½ of SW¼	31	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
N½ of NE¼ of 36 & NW¼	31	9	5 E	....	24 30	2 00	26 30	do
L.Ss. 2, 7, 10, 15 & W½ L.Ss. 1, 8, 9 & 16	23	9	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	3	8	4 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 30 & N½ of NW¼	19	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 16 & N½ of NW¼	9	9	4 E	16 17	19 55	2 00	37 72	do
NW¼ of 22 & S½ of SW¼	27	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
L.Ss 10 & 15 & W½ of L.Ss 9 & 16 & L.Ss 2 & 7 & W½ of L.Ss 1 & 8	14	9	4 E	....	27 86	4 00	31 86	do
SW¼ & L.Ss 2 & 12	6	9	4 E	34 91	15 87	2 00	52 78	do
SW¼ & S½ of SE¼	10	9	4 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & E½ of SE¼	32	8	4 E	32 85	15 87	2 00	50 72	do
L.Ss 1, 2, 3, 7 & 8 in 2 & L.S 4	1	9	4 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ & W½ of SE¼	17	8	4 E	18 22	15 87	2 00	36 09	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 9 & S½ of NW¼	9	9	4 E	....	19 55	2 00	21 55	Patented
NW¼ & N½ of NE¼	16	9	4 E	....	19 55	2 00	21 55	do
SW¼ & E½ of NW¼	21	9	4 E	22 90	19 55	2 00	44 45	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	4 E	28 58	21 31	2 00	51 89	do
SE¼ of 12 & N½ of NE¼	1	8	4 E	....	27 87	2 00	29 87	do
NW¼ of 14 & S½ of NE¼	15	8	4 E	....	12 19	2 00	14 19	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	8	4 E	37 14	21 31	2 00	60 45	do
NW¼ of 33 & E½ of NE¼	32	8	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	4 E	40 15	21 32	2 00	63 47	do
SW¼ & S½ of NW¼	4	8	4 E	28 21	21 32	2 00	51 53	do
SW¼ & W½ of SE¼	20	8	4 E	22 68	15 87	2 00	40 55	do
NW¼ of 15 & S½ of SW¼	22	9	4 E	....	16 42	2 00	18 42	do
Whole	8	9	4 E	76 25	20 17	2 00	98 42	do
N½ of NW¼ of 6 & SW¼	7	8	4 E	22 61	23 15	2 00	47 76	do
SW¼ of S½ of SE¼	23	8	4 E	....	46 01	2 00	48 01	do
L.S 13 of 1 & L.Ss 3, 4, 5, 12 & 13	12	9	4 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 7 & N½ of NW¼	6	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ of 17 & S½ of NE¼	17	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
S½ of S½ of 22 & S½ of SE¼	21	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & N½ of SW¼	28	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
NW¼ of 12 & S½ of SW¼	13	8	5 E	....	21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & S½ of NE¼	3	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 10 & N½ of NW¼	3	8	5 E	....	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 21 & E½ of SE¼	20	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & W½ of NW¼	28	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
SE¼ of 2 & S½ of SW¼	1	8	5 E	....	27 86	2 00	29 86	do
NW¼ & N½ of SW¼	25	9	5 E	....	32 50	2 00	34 50	do
SW¼ & S½ of NW¼	27	9	5 E	....	32 50	2 00	34 50	do
NE¼ of 33 & W½ of NW¼	34	9	5 E	....	33 45	2 00	35 45	do
SE¼ & E½ of SW¼	22	9	5 E	....	33 45	2 00	35 45	do
L.Ss. 12, 13, 14, Sec. 14 & L.Ss. 9, 15 & 16	15	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ of 34 & N½ of NW¼	27	9	5 E	....	48 39	2 00	50 39	Patented
N½ of N½ of 20 & N½ of NW¼	21	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
NE¼	35	9	4 E	....	43 37	2 00	45 37	do
S½ of S½ of 31 & S½ SW¼	32	9	4 E	....	22 01	2 00	24 01	do
W½ of W½	26	9	4 E	....	28 47	2 00	30 47	do
W½ of E½	26	9	4 E	....	26 69	2 00	28 69	do
NE¼ of 31 & N½ of NW¼	32	9	5 E	....	31 69	2 00	33 69	do
SE¼ of 34 & N½ of NE¼	27	9	4 E	....	9 50	2 00	11 50	do
SE¼ & W½ of NE¼	32	9	5 E	....	22 99	2 00	24 99	do
SW¼ & S½ of NW¼	32	9	5 E	....	19 71	2 00	21 71	do
Lot 47 Lorette, cont'g 280 acres	......	......	......	....	59 69	2 00	61 69	do
Lot 44 Lorette, cont'g 114½ ac.	......	......	......	....	26 38	2 00	28 38	do
NW¼ & N½ of SW¼	31	9	4 E	27 78	19 71	2 00	49 49	do
NW¼ & N½ of SW¼	32	9	4 E	28 20	18 76	2 00	48 96	do
NE¼ & N½ of SE¼	32	9	4 E	15 80	18 76	2 00	36 56	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

(No. 122) 23–27

AVIS. — VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1881, me commandant de prélever sur des divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Ville de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Luudi le dix-neuvième jour de Juillet prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'Hôtel-de-Ville, dans la Ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Whole of lot 66 St. Boniface, 6 chs. by 2 miles	380 12	2 00	382 12	Patented
Lot 312, sub-division of lot 76, St. Boniface	23 01	2 00	25 01	do
Lot 722, sub-division of lot 76, St. Boniface	75 59	2 00	77 59	do
Lot 837, sub-division of lot 76, St. Boniface	40 96	2 00	42 96	do
Lot 3, sub-division of lot 78, 50x140 ft. St. Boniface	8 04	2 00	10 04	do
Lot 1, block 4, parish lot 89, St. Boniface	6 34	2 00	8 34	do
Lot 677, parish lot 76, St. Boniface	28 63	2 00	30 63	do
South halves lots 222 & 224, parish lot 76 1x2 chs. St. Boniface	18 49	2 00	20 49	do
Lot 811, parish lot 76 1x2 chs., St. Boniface	40 46	2 00	42 46	Patented
Lot 5, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	13 12	2 00	15 12	do
Lot 7, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lot 11, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lots 4 & 5, or Lot B, blk. 4, parish lot 81 25x120 ft. St. Boniface	34 61	2 00	36 61	do
Lot 17, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 18, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 19, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 20, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 76	2 00	11 76	do
Parish lot 96, 16 acres, St. Boniface	186 08	2 00	188 08	do
23 lots subdivision of parish lot 101, St. Boniface	64 60	2 00	66 60	Unpat'd.
Blk. C, parish lot 81, St. Boniface	62 93	2 00	64 93	Patented
W½ lot 8, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	11 89	2 00	13 89	do
Lot 849, parish lot 76, St. Boniface	26 41	2 00	28 41	do
Lot 10, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lot 12, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lots 2, 12, 24 & 29, parish lot 91, St. Boniface	168 66	2 00	170 66	do
Lot 16, blk. 15, parish lot 89, St. Boniface	6 78	2 00	8 78	do
Lot 903, parish lot 76, St. Boniface	30 29	2 00	32 29	do
Lot 907, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 909, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 911, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 804, " " "	32 13	2 00	34 13	do
Lot 806, " " "	17 88	2 00	19 88	do
Lots 808 & 810, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 812 & 814, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 816 & 818, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 820 & 822, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Inner two miles lot 67 St. Boniface, cont'g 147 acres	802 72	2 00	804 72	do
Lots 10 & 11, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	87 40	2 00	89 40	do
Part of R. C. Mission land between C. P. R. and Seine River, lot 1110 1x2 chs	30 59	2 00	32 59	do
Lot 9, blk 1, parish lot 89, St. Boniface	3 75	2 00	5 75	Patented
Lot 10, blk 1, " 89, "	3 75	2 00	5 75	do
40 feet west of Main Road, parish lot 89, St. Boniface	14 17	2 00	16 17	Unpat'd.
Eastern 2 blks. parish lot 78, St. Boniface	160 56	2 00	162 56	Patented
Lots 4 to 17, blk 10, " 89, "	70 63	2 00	72 63	do
E½ lot 847, parish lot 76, St. Boniface	22 38	2 00	24 38	do
Lot 5, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 6, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 7. blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 9, blk 1, " 93, "	4 00	2 00	6 00	do
Lot 7, blk 1, " 93, "	4 32	2 00	6 32	do
Lot 8, blk 1, " 93, "	4 00	2 00	6 00	do
Lots 3 to 11 & 16 to 23, parish lot 91, St. Boniface	104 65	2 00	106 65	do
Lot 4, blk 2, parish lot 93, St. Boniface	4 44	2 00	6 44	do
Lot 5, blk 2, " 93, "	5 20	2 00	7 20	do
13/33 undivided interest, parish lot 85, St. Boniface	65 19	2 00	67 19	Unpat'd.
Lot 709, parish lot 76, St. Boniface	79 08	2 00	81 08	Patented
E½ lot 718, " 76, "	20 13	2 00	22 13	do
Lot 740, " 77, "	9 59	2 00	11 59	do
Lot 742, " 77, "	17 86	2 00	19 86	do
S½ lot 729, " 76, "	99 52	2 00	101 52	do
W 66 ft, lot 724, parish lot 76, St. Boniface	78 01	2 00	80 01	do
Lot 708, parish lot 76, St. Boniface	98 35	2 00	100 35	do
Lot 750, " 77, "	16 54	2 00	18 54	do
Lot 752, " 77, "	16 54	2 00	18 54	do
Lot 652, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
Lot 654, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
Lot 656, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
N. 80 ft., lot 719, parish lot 76, St. Boniface	26 37	2 00	28 37	do
E. 66 ft., lot 528, parish lot 76, St. Boniface	18 98	2 00	20 98	do
Lot 313, " 76, "	73 79	2 00	75 79	do
N½ lot 224 & N½ lot 222, parish lot 76, St. Boniface	39 21	2 00	41 21	do
Lot 675, parish lot 76, St. Boniface	13 98	2 00	15 98	do
W. 33 ft., lot 318, parish lot 76, St. Boniface	36 52	2 00	38 52	do
E½ lot 308, parish lot 76, St. Boniface	11 51	2 00	13 51	do
N½ lot 307, " 76, "	21 07	2 00	23 07	do
S½ lot 307, " 76, "	47 65	2 00	49 65	do
E½ lot 509, " 76, "	29 45	2 00	31 45	do
Lot 643, " 76, "	15 49	2 00	17 49	do
Lot 8, " 76, "	33 70	2 00	35 70	do
Lot 413, " 76, "	31 42	2 00	33 42	do
Lot 633, parish lot 76, St. Boniface	33 08	2 00	35 08	Patented
W½ lot 635, " 76, "	9 53	2 00	11 53	do
Lot 24, " 76, "	26 38	2 00	28 38	do
Lot 631, " 76, "	53 08	2 00	55 08	do
Lot 532, " 76, "	11 81	2 00	13 81	do
E½ lot 635, " 76, "	40 96	2 00	42 96	do
Lot 637, " 76, "	71 25	2 00	73 25	do
Lot 214, " 76, "	16 90	2 00	18 90	do
Subdivision 1 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	17 67	2 00	19 67	do
Subdivision 2 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 3 of E 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 4 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 5 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Lot 121, parish lot 76, St. Boniface	21 37	2 00	23 37	do
Lot 416, " 76, "	20 60	2 00	22 60	do
Lot 316, " 76, "	21 97	2 00	23 97	do
Lot 1089 R. C M.	11 83	2 00	13 83	do
Lot 1109 R. C. M.	20 19	2 00	22 19	do
Lot 1118 & 1119 R. C. M.	80 73	2 00	82 73	do
Lot 1108 R. C. M.	19 55	2 00	21 55	do
Lot 1, parish lot 75, St. Boniface	7 03	2 00	9 03	do
Lot 1105 R. C. M.	77 41	2 00	79 41	do
Parish lot 64 St. Boniface, (save and except 3 acres thereof East of C. P. R. main line), 59 acres	166 30	2 00	168 30	do
Parish lot 65 St. Boniface, (save and except 6 acres East of C. P. R. main line), 56 acres	232 77	2 00	284 77	do
Lot 1008, R. C. M.	38 72	2 00	40 72	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., N. by a line paralell to Provencher Ave. dist. 2 chs., E. by a line paralell to St. Jean-Baptiste Street and 2½ chs. dist. and W. by a similar line but dist. 75 feet only, 11,880 sq. feet	94 67	8 00	102 67	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., W. by St. Jean-Baptiste Street, North by a line paralell and 2 chs. dist. from Provencher Ave., East by a line 75 ft. dist. and paralell to St. Jean-Baptiste Street 1x2 chs	76 07	6 00	82 07	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board, Box 1293.

(No. 120) 23–27.